

juin 2015

## Priorité aux déplacements internes liés au climat

Scott Leckie and Ezekiel Simperingham

**L'attention de la communauté internationale devrait porter avant tout sur l'application des meilleures pratiques et le développement d'initiatives novatrices pour trouver des solutions aux déplacements internes liés au climat, plutôt que de s'attacher au phénomène beaucoup plus rare du déplacement transfrontalier des personnes.**

Les pays et les communautés qui subissent déjà des déplacements liés au climat à l'intérieur de leurs frontières ont besoin d'une augmentation massive d'expertise et d'assistance sur le plan technique comme financier afin de trouver des solutions pour surmonter ce nouveau défi. L'expérience montre que la majorité de ces déplacements ne seront pas motivés par des décisions migratoires individuelles mais plutôt par les risques qui menacent des communautés entières. L'expérience révèle également que les communautés désirent presque toujours rester sur place mais, si leur déplacement est nécessaire, elles souhaitent être réinstallées ensemble sur des terres plus sûres où elles bénéficieront d'un soutien socio-économique adapté, y compris des écoles, des hôpitaux et des moyens de subsistance.

Si ces questions ne suscitent pas un intérêt suffisant, c'est peut-être simplement par ce que la réinstallation des communautés est plus difficile à conceptualiser et à mettre en pratique que les décisions migratoires individuelles. En effet, en cas de réinstallation d'une communauté, il est nécessaire de procéder à une véritable consultation de celle-ci, à une sélection efficace et à la préparation des sites de réinstallation et du soutien continu qui sera apporté sur ces sites. Ces processus sont tous considérés comme longs et difficiles.

On observe également un certain manque de volonté ou une certaine incapacité à accepter que les déplacements qui ont lieu actuellement sont déjà liés au changement climatique, peut-être en raison de l'apparente difficulté à déterminer un lien de cause à effet précis entre le changement climatique et le déplacement d'une personne, ce que l'on pourrait appeler le « casse-tête de la causalité ».

Les bailleurs ainsi que toutes les personnes préoccupées par le déplacement provoqué par le climat peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en place de solutions innovantes, en apportant une assistance politique, financière et technique et l'appui nécessaire pour résoudre ce type de déplacement de la meilleure manière possible. Entre autres, il est impératif de concentrer notre attention sur la réinstallation planifiée des communautés loin des zones hautement vulnérables, en veillant à ce que les communautés dirigent ce processus dès le départ. Pour que les personnes déplacées pour des raisons climatiques dans leur propre pays reçoivent réellement un soutien adapté, la communauté internationale devra changer sa manière de voir les choses – un changement qui se fait d'ailleurs attendre.

Les Principes Péninsule relatifs au déplacement en raison des changements climatiques dans les États (approuvés en août 2013) fournissent un cadre utile, normatif et pratique, pour réaliser ce changement et apporter cette assistance.<sup>1</sup> Ils



Joselyn Carlin

juin 2015

constituent un cadre consolidé fondé sur les droits permettant de se préparer et de répondre aux déplacements liés au climat dans les États, y compris par des mesures de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation communautaire, la réinstallation planifiée des communautés, des mesures à entreprendre au cours de la phase d'urgence humanitaire du déplacement et, enfin, la mise en œuvre de solutions durables fondées sur les droits. Ces principes s'appuient sur des normes juridiques internationales contraignantes, le droit coutumier ainsi que les expériences et les meilleures pratiques à travers le monde.

Les pouvoirs publics de chaque pays et la communauté internationale ont encore beaucoup de chemin à faire pour garantir que les droits de chaque personne déplacée pour des raisons climatiques soient respectés, protégés et pleinement exercés, notamment ceux qui sont les plus menacés,

tels que les moyens d'existence et le logement, les droits fonciers et de propriété. Les États ne devraient pas seulement prévenir les violations des droits des personnes déplacées pour des raisons climatiques : ils devraient faire preuve de volontarisme et créer des cadres institutionnels exhaustifs (composés de lois, de politiques, d'institutions et de programmes spécialisés) pour se préparer de manière adéquate aux déplacements climatiques et réagir efficacement quand ce type de déplacement a lieu.

**Scott Leckie** [scott@displacementsolutions.org](mailto:scott@displacementsolutions.org) est directeur et fondateur de Displacement Solutions, où Ezekiel Simperingham [zeke.simperingham@gmail.com](mailto:zeke.simperingham@gmail.com) travaille comme consultant juridique international. [www.displacementsolutions.org](http://www.displacementsolutions.org).

1. <http://displacementsolutions.org/ds-initiatives/the-peninsula-principles>. Un volume supplémentaire, *Intégrant un commentaire juridique sur les Principes Péninsule*, sera publié par Routledge en 2015.